Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161202-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 16 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : HIVERT Sylvie, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, LELOUP Jean-Pierre, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BIGUÉ Yann à M. BORDIER Jean-Yves

Absent(s) : Mmes : CHAPPÉ Emilie, HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, PIGEON Sylvie, MM : GUILLOUX Sylvain, RONDIN Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2025-16/12-02 – Finances : subventions CCAS 2026

Vu la délibération n°7 du 24 février 2025 décidant de verser une subvention d'un montant de 11 000 € au CCAS sur le budget primitif 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire propose de voter dès à présent la subvention 2026 pour pouvoir la verser en début d'année 2026, pour contribuer notamment au paiement du repas des ainés, et des colis, sans mettre à mal la trésorerie du budget CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention au CCAS d'un montant de 11 000 € versée début 2026

- de charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif "Commune" - exercice 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2025

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
22/12/2025